

DOSSIER DE PRÉSENTATION**SIP LOCHES****1. LA DESCRIPTION DU PROJET****1.1 PRÉSENTATION DU PROJET**

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), la gestion fiscale des particuliers sera implantée dans 3 services des impôts des particuliers (SIP), situés à Chinon, Loches et Tours.

S'agissant du SIP de Loches, le périmètre retenu comprendra l'ensemble des communes situées dans l'arrondissement de Loches (communautés de communes de Loches Sud Touraine, de Bléré Val de Cher, du Val d'Amboise, et du Castelrenaudais, et de Touraine Ouest Val de Loire) ainsi qu'une partie de l'arrondissement de Tours (communauté de communes de Touraine Est Vallées). Ce nouveau périmètre implique le transfert de la gestion de communes gérées précédemment par les SIP de Tours Nord Ouest et Tours Sud Est, après leur fusion au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, le SIP de Loches prendra en charge dès le 1^{er} janvier 2021 le recouvrement de l'impôt précédemment assuré par la Trésorerie de Château-Renault.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/20)					
	A+	A	B	C	Total
SIP Loches actuel	0	1	2	7	10
Total	0	1	2	7	10
Emplois à implanter					
	A+	A	B	C	Total
-	1				1
SIP Amboise		1	6	5	12
SIP Tours			10		10
Total	1	1	21		23
Emplois cible					
Total	1	2	30		33

N.B. : la répartition des emplois B et C à implanter en provenance du SIP fusionné s'effectuera en prenant en compte les vœux des agents du SIP de Tours et du CDFiP de Loches.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par le référent départemental NRP.

La programmation et le suivi des travaux est réalisé par la division budget, immobilier et logistique.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	07/06/2019
	Présentation des plans au responsable en fonction	12/02/2020
	Présentation des plans au futur responsable	Sans objet
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	12/02/2020
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT (le cas échéant)	
	CHS-CT	
	Comité technique local	04/09/2020
	Travaux	< 28/02/2021
	Installation des agents	01/01/2021

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Auprès des personnels concernés	17/06/2019 et 16/07/2019 (Loches) – 04/07/2019 (Tours) – 20/06/2019 (Amboise)
Auprès des instances du dialogue social	CTL : 17/06/2019 – 03/09/2019 – 12/11/2019 – 07/01/2020 – 07/07/2020 CHSCT : 27/06/2019 – 10/07/2019 - 16/07/2020

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Après une phase préalable de discussion avec le chef de service concerné, le projet et la première version des plans de réinstallation du SIP au 1^{er} étage ont été présentés aux agents, le 12 février 2020.

À cette occasion, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes concernant les conditions de travail :

- 2 coffres forts à déplacer ;
- prévoir isolation thermique et isolation phonique entre les bureaux ;
- modification de l'installation téléphonique ;
- attention en cas de percement des sols (présence d'amiante encapsulée) ;
- choisir des revêtements de sols moins clair, moins salissants ;
- revoir le nombre de perches et de prises, ainsi que le zonage des luminaires.

Ces sujets sont pris en considération dans les plans présentés en annexe 1

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Sans objet

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail

Afin d'enrichir et d'accompagner la démarche relative au NRP dans ses aspects « métiers », des groupes de travail (GT) ont été constitués. Ils ont associé des agents, des chefs de service, des auditeurs, ainsi que des représentants du pôle métier et du pôle pilotage et ressources.

Piloté par le pôle gestion fiscale (PGF), le GT SIP s'est réuni 3 fois, les 12 septembre, 10 octobre et 18 décembre 2019.

Par une analyse partagée, permettant notamment de prendre en compte les retours d'expérience des fusions précédentes, ces réunions ont permis d'identifier les conditions et les moyens à réunir pour faciliter le démarrage des trois futurs SIP, sans rupture de mission, en toute sécurité en termes d'organisation et d'exécution des process et d'accompagnement des équipes.

Pour cela, trois thèmes ont été portés à la réflexion du GT SIP, fixés par la lettre de mission rédigée par le directeur :

- les missions des SIP et leur organisation ;
- le management d'une équipe élargie ;
- les moyens mis en œuvre dans l'accompagnement de la fusion des SIP.

Les réflexions conduites au sein du GT SIP ont mis en évidence la nécessité, préalablement aux opérations de fusion, d'harmoniser les méthodes de travail, d'associer les agents à la réflexion, d'organiser des échanges entre les SIP fusionnés, et de mettre en place un pilotage des opérations de fusion et ce, afin de parvenir à une organisation adaptée et opérationnelle dès le début d'exercice des nouvelles structures.

En termes organisationnels, afin de tenir compte des évolutions à venir, notamment la réforme de la TH, le développement des questions spécifiques et complexes générées par le PAS, et par conséquence, le besoin d'étendre à tous le SIP une cellule expertise, le GT SIP a entériné le principe d'une organisation en trois pôles avec trois adjoints :

- un pôle gestion avec une polyvalence assiette/recouvrement ;
- un pôle expertise ;
- un pôle transverse.

Les travaux conduits au sein du GT SIP ont également permis de mettre en évidence l'existence de pratiques différenciées entre services et d'identifier les process qu'il est prioritaire d'harmoniser afin de parvenir à une organisation adaptée et opérationnelle dès le début d'exercice des nouvelles structures :

- en matière d'assiette et de contentieux : le suivi de la relance des défaillants, la mise à jour

de la TH, les modalités de traitement du gracieux et du contentieux (la note de JF-1A du 21 mai 2019 rappelle et précise au réseau les principes et modalités de traitement des demandes gracieuses des particuliers) ;

- en matière de recouvrement : l'organisation et le pilotage de la mission, les empêchements à poursuite, la gestion des dossiers de surendettement, et, de manière moins prioritaire, les méthodes d'enregistrement du contentieux ;
- en matière de comptabilité : les problématiques spécifiques liées aux différences d'environnement sur lesquels travaillent actuellement les services (comptabilité DDR3 pour les SIP et comptabilité RSP MEDOC pour les SIP-SIE, ces deux types de comptabilité ayant, à priori, vocation à perdurer jusqu'au passage à RSP forcé et RSP MEDOC) sont sources de pratiques différenciées liées aux exigences de ces applications. Néanmoins, des mesures d'harmonisation et de simplification des pratiques ont été identifiées sur des questions de classement et d'archivage des différents documents et pièces justificatives relatives aux opérations bancaires, aux relevés de la banque de France, à la gestion des comptes d'imputation provisoire, aux excédents de versement.

En matière d'archivage, la note départementale du pôle pilotage et ressources du 6 février 2020, diffusées aux responsables des SIP, répond aux principales questions soulevées dans le cadre des travaux du groupe. Une arborescence type des fichiers dématérialisés partagés ainsi que ses modalités d'implantation et d'enrichissement sera proposée par le PGF.

Les travaux d'harmonisation et de mutualisation des pratiques résultant des décisions du GT SIP, s'appuyant notamment sur les enseignements des audits réalisés sur l'organisation et le pilotage du recouvrement et sur la codification et le suivi des empêchements à poursuite, mais également sur les travaux réalisés au sein d'un groupe de travail dédié à la comptabilité qui s'est réuni le 30 janvier 2020, feront l'objet d'un suivi dans le cadre des prochaines réunions qui seront programmées au cours du dernier quadrimestre.

Les travaux du GT SIP se poursuivront ainsi au cours du dernier quadrimestre 2020 pour assurer, dans la continuité des précédentes réunions, l'accompagnement des équipes et l'appropriation des tâches à effectuer. Une réunion du GT SIP est d'ores et déjà programmée le 17 septembre prochain. Les chefs de service seront réunis régulièrement afin de suivre, aux côtés de la direction, l'avancement des travaux préparatoires. Un rétroplanning des travaux préparatoires nécessaires à la création des trois SIP, dont le suivi sera assuré par un référent nommé au sein du PGF, est en cours d'élaboration par les services de direction.

Ouverture au public

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des sites du département (hormis la Trésorerie de Val Touraine Habitat) ont été harmonisés à l'été 2020. Les services sont désormais ouverts au public tous les jours, de 9 h 00 à 12 h 00 avec ou sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 00 exclusivement sur rendez-vous.

Les SIE reçoivent uniquement sur rendez-vous, le matin et l'après-midi.

Cette organisation sera maintenue dans le futur SIP de Loches.

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP LOCHES	Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés	Pas de changement
SIP TOURS		
SIP AMBOISE		

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP LOCHES	Pas de restauration collective	Sans modification

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP LOCHES	Parking DDFiP et stationnements extérieurs	Parking DDFiP et stationnements extérieurs
SIP TOURS	Nombre de places limité	
SIP AMBOISE	Parking DDFiP et stationnements extérieurs	

Modification du trajet domicile-travail

TABEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	AMBOISE	CHINON	JOUE LES TOURS	LOCHES	TOURS
AMBOISE		68,0	28,0	35,6	25,3
CHINON	68,0		40,9	61,0	46,1
JOUE LES TOURS	28,3	40,9		40,4	6,4
LOCHES	35,6	61,0	40,4		40,1
TOURS	25,3	46,1	6,4	40,1	

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
SIP TOURS	67 agents	2 agents	1 agent
SIP AMBOISE	12 agents	-	-

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
AMBOISE – LOCHES	42 min	1h30
TOURS – LOCHES	49 min	1h16

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

Les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique) seront conservées ou améliorées dans le cadre des travaux d'aménagement.
Les conditions de sécurité seront maintenues au même niveau.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Le nombre de postes de travail sera adapté et le mobilier existant sera conservé.

Une attention particulière sera portée au nombre d'ordinateurs portables dont la proportion sera portée à 50 % *a minima* d'ici à 2022 afin de réagir efficacement en cas de nouvelle crise sanitaire et d'accroître les possibilités de télétravail conventionnel.

Les opérations de déménagement seront assurées par l'équipe logistique ou un prestataire privé.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Tous les agents potentiellement concernés par les opérations liées au nouveau réseau de proximité se sont vus proposer un entretien personnalisé ponctué par un compte rendu contradictoire. Ces entretiens se sont déroulés au cours du dernier quadrimestre 2019 et jusqu'au début mars 2020.

Après le CTL et au plus tard début octobre 2020, chaque agent concerné par une restructuration au 1^{er} janvier 2021 sera consulté afin de recueillir ses souhaits d'affectation.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
SIP LOCHES		1	5	10	16
SIP AMBOISE		1	6	5	12
SIP TOURS NORD-OUEST	1	2	10	18	31
SIP TOURS SUD-EST	2	2	17	25	46
Total	3	6	38	58	105

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En fonction de leurs connaissances acquises, les agents de catégorie A, B et C, se verront proposer un parcours de formations aux fondamentaux, de formations « métier » et de formations optionnelles complémentaires dont le détail figure en annexe 3.

Chaque fois que possible, ces formations seront organisées localement.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

L'ensemble des agents le souhaitant ont été reçus en entretien individuel par la Direction. Les

entretiens ont été conduits par un binôme composé selon les cas par le Directeur du Pôle Pilotage et ressources, ses deux adjoints et le responsable de la Division RH.

Ces entretiens ont donné lieu à l'établissement d'un compte rendu contradictoire.

Ils ont permis aux agents d'exposer leur souhait s'agissant notamment d'une éventuelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle, et de recevoir des informations en matière de garanties accordées en matière de mobilité (priorités) ou de rémunérations (prime de restructuration de service...).

Le détail des entretiens réalisés par service figure en annexe 4.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Certaines situations (handicap...) feront l'objet d'une attention particulière.

ANNEXES

1	Plans existants et projetés
2	Dossier technique amiante
3	Formation professionnelle
4	Liste des entretiens individuels NRP (volontariat)

Dossier de présentation actualisé au 04/09/2020